



CAHIER DES CHARGES

ENQUETE NATIONALE CONSTRUCTION BOIS

Donner une vision au secteur de la construction (neuf, surélévation et extension) et rénovation par l'extérieur bois

France Bois Forêt et le CODIFAB coordonnent depuis 2008, l'observatoire économique de la filière. Celui-ci balaye les principaux secteurs de la filière. Le secteur de la construction bois est partiellement concerné par cet observatoire.

Plusieurs enquêtes ont été d'ores et déjà réalisées, portant sur l'activité des entreprises pour les années 2018, 2020 et 2022. Ces enquêtes ont été financées par France Bois Forêt, le CODIFAB, Fibois France, l'Union des Métiers du Bois FFB et UICB ont permis la coordination de l'enquête et l'établissement de la base de données initiale. La Cellule Economique Régionale de la construction Bretagne a réalisé les trois premières enquêtes.

L'objectif de ce cahier des charges vise à l'élaboration de l'enquête nationale de la Construction Bois en 2025 et qui portera sur l'activité des entreprises en 2024. **Cette enquête pour les entreprises de la construction bois doit être réalisée avec un panel relatif aux acteurs spécialisés de la construction (maison individuelle, promoteurs immobiliers intervenant sur le résidentiel et le tertiaire) dans la continuité des enquêtes précédentes afin d'assurer une cohérence des résultats et de la série.**

Cette enquête s'appuiera sur les indicateurs suivants :

- le nombre de réalisations par type de bâtiments (neuf tout bois, neuf mixité, rénovation surélévation extension), il convient de distinguer le marché de la maison individuelle, du reste (ex : maison individuelle, logement collectif, bâtiment public).
- les parts de marchés (part de marché de la construction bois par rapport au marché global du bâtiment),
- la typologie des entreprises,
- Périmètre d'activité,
- la tendance en emplois,
- les volumes de bois mis en œuvre (charpente et ossature),
- la part des bois certifiés,
- origine des bois (Français et étranger)



Prestataire

Il a été décidé que le travail d'enquête et d'analyse des données serait réalisé par un prestataire indépendant.

Les données individuelles obtenues par ce prestataire ne seront en aucun cas communiquées aux donneurs d'ordres. Seule une exploitation globale sera possible.

Le choix du prestataire se fera sur la base des critères suivants :

- Indépendance,
- Prix
- Expérience dans le domaine du bâtiment et de la construction bois
- Proximité aux entreprises, expérience d'enquêtes auprès des TPE - Disponibilité par rapport au calendrier de travail

Le prestataire pourra faire la proposition de variantes qualité/prix.

Panel de l'étude

Le panel d'entreprises pour **l'enquête annuelle** doit être suffisamment conséquent pour approcher l'exhaustivité (environ 80 % du marché) et pour pouvoir avoir une analyse au niveau régional. Cependant, il s'agira bien de réaliser une analyse à partir du lieu de production et non de la situation géographique des chantiers.

En ce qui concerne l'analyse régionale, celle-ci sera basée sur les 13 nouvelles régions. (ou 12, en adjoignant la Corse à PACA, compte tenu du peu d'entreprises présentes en Corse)

Par ailleurs, le profil d'enquête porte sur des entreprises qui fabriquent et qui mettent en œuvre le bâtiment bois. Le prestataire devra étudier le questionnaire et le panel afin d'éviter tous risques de doublons entre les différents intervenants (fabricants, entreprises générales, poseurs, CCMI, ...).

Le prestataire n'aura pas à constituer ce panel qui lui sera communiqué par les donneurs d'ordre mais devra en vérifier la cohérence et en vérifier la validité et la représentativité par rapport aux objectifs de l'enquête.

De plus, le prestataire proposera une méthodologie permettant d'intégrer les entreprises qui ne posent pas leurs charpentes tout en séparant leurs résultats afin de prévenir les doubles comptes et conserver la cohérence historique et lister les entreprises de pose faisant partie du panel.



Le comité de pilotage doit avoir la possibilité de vérifier si les entreprises qui constituent le panel sont toujours bien actives sur le marché de la construction bois et si elles contribuent à l'enrichissement de l'enquête.

Prestation demandée

Le prestataire devra établir sa proposition contenant sa méthodologie, son organisation, les compétences des personnes travaillant sur l'étude et un planning, sur les bases suivantes :

- Analyse et qualification du panel, établissement de l'échantillon représentatif
- Envoi du questionnaire par mail auprès des entreprises de l'échantillon, interview téléphonique
- Réalisation de l'enquête (objectif de résultats)
- Traitement, analyse et rédaction
- Envoi par mail pour le compte des financeurs de la synthèse maquetée auprès des entreprises ayant répondu

Le prestataire veillera à permettre une comparaison avec les 4 précédentes études sur les indicateurs suivant :

- le nombre de réalisations par type de bâtiments (neuf tout bois, neuf mixité, rénovation surélévation extension), il convient de distinguer le marché de la maison individuelle, du reste (ex : maison individuelle, logement collectif, bâtiment public).
- les parts de marchés (part de marché de la construction bois par rapport au marché global du bâtiment),
- la typologie des entreprises,
- les volumes de bois mis en œuvre (charpente et ossature),
- la part des bois certifiés,
- origine des bois (Français et étranger)

Calendrier 2025

Le planning de travail de l'année 2024-2025 sera le suivant :

- 23 septembre 2024 : Début de l'appel d'offres
- 18 octobre : Fin de la période de consultation
- Fin octobre : Choix du prestataire
- Octobre 2024 : validation du panel
- Novembre-décembre 2024 : validation du questionnaire, mise en cohérence avec les enquêtes antérieures
- Janvier-mars 2025 : réalisation des enquêtes auprès des entreprises



- Avril-mai 2025 : analyse des résultats, rédaction des rapports, mise en page de la synthèse (hors champ du présent cahier des charges)
- Juin 2025 : présentation des résultats à la presse

Maîtres d'ouvrage du projet et Livrables

Les financeurs du projet sont le CODIFAB et France Bois Forêt. La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Union des Métiers du Bois en partenariat avec Fibois France et France Bois Forêt. Le prestataire devra rendre des comptes à un COPIL constitué de représentants des financeurs et des contributeurs : CODIFAB, France Bois Forêt, Fibois France, UICB, CAPEB et Union des Métiers du Bois FFB.

Ce COPIL se chargera de suivre au fil du temps le travail réalisé et apportera son expertise sur la teneur et l'interprétation des éléments produits.

Vos interlocuteurs sont :

- Pour France Bois Forêt, Eric TOPPAN : eric.toppan@franceboisforet.fr -
Pour le CODIFAB, Céline BOISSET : boisset@codifab.fr

Le prestataire devra livrer un rapport complet présentant tous les résultats analysés et croisés (correspondance faite entre indicateurs) et une synthèse incluant les graphes, tableaux et commentaires ainsi qu'une présentation sous format powerpoint. Sa mise en forme devra permettre une diffusion sans avoir à le retravailler. La synthèse devra permettre une mise en perspective des résultats par rapport au secteur plus global du bâtiment au niveau nationale et par région.

Ces documents seront livrés sous leur format natif (word, excel, powerpoint) afin de permettre aux donneurs d'ordre de réaliser de nouvelles analyses ou présentations.

Les donneurs d'ordre sont propriétaires des données brutes non nominatives (pas de lien entre le nom de l'entreprise et les données) de l'enquête. Le prestataire livrera l'ensemble de ces données ainsi que les données du panel requalifié, et les fichiers d'analyse.

La réponse au cahier des charges est attendue pour le 18 octobre 2024 au plus tard.